

27

Renforcer la structuration des fédérations, réseaux nationaux, associations professionnelles et sectorielles

STATUT

Recommandation transposée

Version 2



▲
100%

Travaux réalisés

- Au 31 décembre 2022 : 15 fédérations ou réseaux professionnels bénéficient d'une convention avec le ministère de la Culture.
- 3 juin 2021 : Création de l'association sans but lucratif « Alliance luxembourgeoise des structures professionnelles de la musique » ; signature d'une convention entre le ministère de la Culture et l'Alliance Musicale en date du 18 mars 2022
- 5 octobre 2020 : Création de l'association sans but lucratif « A:LL Schrëftsteller*innen » ; signature d'une convention entre le ministère de la Culture et l'A:LL en date du 9 décembre 2020
- 13 mars 2020 : Signature d'une convention entre le ministère de la Culture et le Comité national luxembourgeois du Conseil international des musées (ICOM-Luxembourg)
- 13 février 2020 : Création de l'association sans but lucratif « Lëtzebuenger Denkmalschutz Federatioun » (LDF) ; signature d'une convention entre le ministère de la Culture et la LDF en cours
- 28 novembre 2019 : Mise en place d'une aide à la structuration pour compagnies de danse confirmées. Cette aide à la structuration s'inscrit dans la ligne de professionnalisation des différents secteurs culturels poursuivie par le ministère de la Culture. Elle prend la forme d'une convention d'une durée de trois ans, est renouvelable à son terme et s'adresse aux compagnies de danse confirmées, constituées sous forme d'association sans but lucratif luxembourgeoises.
- 8 juillet 2019 : Signature de nouvelles conventions avec les représentants de sept fédérations et associations professionnelles du secteur culturel: Actors.lu (Actresses and Actors from Luxembourg), ASPRO (Association luxembourgeoise des Professionnels du Spectacle Vivant), AAPL (Association des artistes plasticiens du Luxembourg), FLAC (Fédération Luxembourgeoise des Auteurs et Compositeurs), FLAS ou Theater Federatioun (Fédération luxembourgeoise des arts de la scène, Lëtzebuenger Bichereditoren et le Réseau luxembourgeois des centres culturels régionaux décentralisés
- 26 juin 2019 : Constitution de l'association sans but lucratif « Industriekultur – CNCI » ; signature d'une convention entre le ministère de la Culture et l'IK-CNCI en date du 27 janvier 2020

Communications officielles

- [8.7.2019 : Sam Tanson a signé de nouvelles conventions avec sept fédérations et associations professionnelles du secteur culturel au ministère de la Culture](#)
- [28.11.2019 : Communiqué de presse du ministère de la Culture: Lancement du dispositif d'aide à la structuration pour compagnies de danse confirmées](#)

Documentation

- [Kulturenwecklungsplang 2018-2028 - Volume 5 \(v.1.4\) : Annuaire des fédérations, réseaux nationaux, associations professionnelles et sectorielles](#)

Contact

- Jo Kox
(+352) 247 86603
jo.kox@mc.etat.lu

Mise en ligne

- Première version : 26.10.2020
- Dernière modification : 01.01.2023